



(En réalité il s'agit d'un décalage entre l'image et le sous-titre, mais cette image peut en revanche résumer la situation en France).

MAGNANVILLE : la question de la protection de l'identité des personnels de la Police Nationale

Une radicalisée incarcérée pour son soutien à des mouvements terroristes étaient en possession de 2626 noms de policiers du renseignement. Un scandale !!! Mais qui n'est pourtant que la partie immergée de l'iceberg...

Depuis le 1^{er} janvier 2018, de nombreuses villes ont délégué le stationnement à des sociétés privés remettant en cause les accords entre le Ministère de l'Intérieur et les municipalités, qui permettaient aux policiers stationner gratuitement leurs véhicules personnels, pour venir assurer la sécurité de tous.

Au lieu que notre employeur prenne à sa charge ces forfaits de stationnement, comme continuité d'un avantage acquis garanti par la Loi, il a choisi de donner un fichier à ces sociétés privées avec les immatriculations des véhicules personnels de nos collègues, alors même qu'on a pu constater que les personnes de ces sociétés n'étaient pas toutes fiables. **Notre employeur nous met donc en danger pour des raisons d'économie !!!**

De même, le Ministère de l'Intérieur continue d'envoyer au domicile privé des agents de tout corps (rappelons que Jessica SCHNEIDER était une collègue administrative), des courriers dans des enveloppes Police Nationale ou Ministère de l'Intérieur. **Par négligence notre employeur nous met en danger !!!**

Fin juin 2016, 15 jours après l'attentat de MAGNANVILLE, le fichier des adhérents de ma Mutuelle Générale de la Police (MGP) était piraté. Les coordonnées personnelles de 112 000 policiers se retrouvent dans la nature.

Depuis le 21 avril 2011, l'arrêté du NOR : IOCA1110535A prévoit que : « le ministère de l'intérieur met à disposition, contre le paiement d'une redevance, par voie électronique ou sur support informatique, des informations publiques issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV). » Aucun contrôle sur qui peut avoir accès à cette base de données. Il suffit de voir un policier garer son véhicule personnel, pour avoir accès à son adresse personnelle via sa plaque d'immatriculation. **Notre employeur nous met en danger, pour gagner de l'argent !!!**

Les procédures pourront être anonymisées, on pourra porter des cagoules, les syndicats et les mutuelles pourront mieux sécuriser leurs fichiers, **tant que le Ministère de l'Intérieur, lui-même, ne protégera pas les données personnelles de ses agents, ces mesures ne serviront à rien.**

« Tu vois, c'est ça le problème avec les terroristes : ils n'ont aucun respect pour ta vie privée. » Arnold SCHWARZENEGGER